



## **Contribution de l'ADTC - Se déplacer autrement à la concertation sur le réaménagement de l'axe J. Perrot (Grenoble) / J. Jaurès (Eybens)**

Grenoble-Alpes Métropole a engagé une étude de réaménagement et de requalification de l'axe Jean Perrot / Jean-Jaurès, depuis le parc Paul Mistral à Grenoble jusqu'à l'église d'Eybens.

L'ADTC - Se déplacer autrement - partage le diagnostic de la Métro sur les faiblesses de cet axe structurant : une place trop réduite laissée aux piétons, une circulation à vélo inconfortable et une ligne de TC dont les temps de parcours peuvent être anormalement longs et irréguliers. L'ADTC soutient donc cette démarche, et s'engage à participer aux groupes de concertation, et dans toutes les étapes prévues.

Elle regrette cependant que le calendrier prévisionnel soit aussi long pour un aménagement inscrit depuis 2015.

En l'état, la démarche de concertation envisagée présente plusieurs faiblesses, susceptibles de compromettre la qualité du résultat final :

- Son champ géographique semble insuffisant : le caractère structurant de l'axe Jean Perrot ne s'arrête pas à l'église d'Eybens ; il se prolonge vers les communes de Brié, Jarrie et Champagnier, jusqu'à Vizille.
- Le délai de réalisation apparaît déraisonnable, compte tenu des enjeux de mobilité évoqués par la Métropole : l'amélioration de la circulation des piétons, des vélos et des bus sur cet axe ne peut attendre 2026.
- Le mode de concertation retenu ne favorise pas la créativité et l'élaboration de solutions durables : en choisissant de constituer des groupes de concertation séparés par profils (riverains, usagers, commerçants, grenoblois, eybinois), la Métropole prend le risque d'une division artificielle conduisant à l'expression de corporatismes difficilement conciliables.

L'ADTC demande donc

- Que le projet de requalification de la Métropole intègre dès maintenant les communes du plateau (Brié, Jarrie, Champagnier), qui ont vu ces dernières années une forte augmentation des cyclistes circulant sur des axes non sécurisés, et pour lesquelles des projets d'itinéraires cyclables ont déjà été ébauchés par les riverains et leurs élus ; et que la perspective d'une liaison jusqu'à Vizille soit incluse dans les réflexions.
- Que le calendrier du projet (études et travaux) soit revu pour une livraison jusqu'à Eybens avant la fin du mandat.
- Que des solutions temporaires soient mises en place dès 2023, afin d'améliorer à court terme, et de façon significative, la pratique des modes de déplacement alternatifs (vélo, marche, bus) de plus en plus prisés par les métropolitain(e)s.
- Que le processus de concertation favorise les échanges entre tous les usagers concernés.
- D'être associée à toutes les étapes du projet, au-delà des groupes de concertation, afin que son expertise et sa représentativité soient utilisées au mieux.
- Que le projet prévoie un site propre capacitaire sécurisé pour les déplacements à vélo sur l'ensemble de l'axe avec une attention particulière au niveau des intersections (avec un nécessaire traitement à la hollandaise)
- Que le projet permette une circulation à pied confortable sur l'ensemble de l'axe
- Que le projet permette une régularité et des temps de parcours améliorés de la ligne TAG C4

